

## COMMUNE DE BOISSIERES

### Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 20 heures 30

Nbre de Conseillers  
Municipaux en :

Exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

**Présents :** PARNAUDEAU Willy, AMAT Bernadette, AMAT Jean-Jacques, AVEZOU Guy, GUENEBEAUD Hubert, LAGARDE Christelle, LE BIHAN Karine, MOULIN Nicolas, VALLAT Jean-François, VERDIER Sabine, ALVES Térésa

**Excusés :** --

**Absents :** --

**Secrétaire de séance :** Bernadette AMAT

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 29.03.2022

**Date de publication :** 12/04/2022

M. le maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Eclairage public - Modifications des conditions de mise en service et de coupure

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 24/02/2022

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance du 24/02/2022.  
Aucune observation

Le procès-verbal de la séance du 09/09/2021 est adopté à l'unanimité.

### 1. Fiscalité locale 2022 – Vote des taux d'imposition

M. le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2022, il convient de déterminer les taux des taxes locales à appliquer.

M. le Maire fait état des projections concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2022. Les prix de l'électricité et des hydrocarbures connaissent une hausse spectaculaire, qui contrairement aux particuliers, n'est pas atténuée par des mesures gouvernementales. De même, des modifications au niveau du personnel communal ainsi que l'annonce du gouvernement d'une revalorisation du point d'indice pour les salaires entraînent une hausse inévitable des coûts de fonctionnement.

Pour faire face à ces augmentations, qui s'élèvent à près de 30 000 € par rapport à 2021, M. le Maire propose d'en imputer les 2/3 sur des économies (réduction de la consommation d'électricité, moindre épargne, report de certains investissements en 2023) et 1/3 au niveau de la fiscalité.

Rappel des taux votés en 2021 :

- **Foncier bâti = 45.15 %**
- **Foncier non-bâti = 235.80 %**

M. le Maire propose de fixer comme suit les taux de la TFPB et de la TFPNB :

- **Foncier bâti = 46.15 %**
- **Foncier non-bâti = 236.80 %**

**VOTE : POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## 2. Attribution des subventions 2022 aux associations et autres organismes

M. le Maire propose de voter le montant total dans le Budget Primitif 2022 et de voir lors d'une séance ultérieure la répartition aux associations et leur montant.

M. Le Maire propose d'inscrire au budget 2022 le même montant que pour 2021, soit 1 760 €.

VOTE : POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## 3. Approbation du Budget Primitif 2022

M. le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2022. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

MAIRIE DE BOISSIERES											
PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2022											
DEPENSES					RECETTES						
CHAPITRES/COMPTES	Libellé	CA 2021	PROPO 2022	CHAPITRES/COMPTES	Libellé	CA 2021	PROPO 2022				
SECTION FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	002	DEFICITS ANTERIEURS REPORTEES		002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	124 821,80	89 833,13			
		22	DEPENSES IMPREVUES	1 500,00							
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 362,61	103 605,05	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	17 129,23	16 250,00		
		60-61-62 et 1 partie 63				73	IMPOTS ET TAXES	185 462,57	170 000,00		
		012	CHARGES DE PERSONNEL	55 735,54	69 000,00	74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	67 694,72	63 677,00		
		2eme partie 63 et 64				75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 566,14	5 000,00		
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	59 187,23	64 700,00	76	PRODUITS FINANCIERS	1,80			
		66	CHARGES FINANCIERES	3 898,57	3 474,22	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 186,00			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			78	PROVISION POUR RISQUE (SIVU)		5 000,00		
		68	PROVISION POUR RISQUE (SIVU)		5 000,00						
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS Attribution de compensation - CA Grand Cahors	42 307,56	45 000,00						
		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 753,38	4 476,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en regie)	4 172,84	8 000,00		
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		61 004,86						
		<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>236 244,89</b>	<b>357 760,13</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>414 035,10</b>	<b>357 760,13</b>		
SECTION INVESTISSEMENT	OP. REELLES	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	25 816,82	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	15 537,63	0,00		
		114	RENOVATION SALLE DES FETES	32 975,00	34 975,00	114	DETR + DEPARTEMENT + REGION	67 440,00	67 440,00		
		117	ETUDE AMENAG ESPACE PUB <b>ET-BAT-COMMUNAUX</b>	5 199,00	5 000,00						
		118	REHABILITATION ANCIENNE MAISON CANIAC	4 000,00	1 000,00						
		119	DECORATIONS DE NOEL	69,00	1 000,00						
		120	TOITURE EGLISE	17 000,00	17 000,00	120	TOITURE EGLISE : DETR + DEPARTEMENT	7 676,00	7 676,00		
		37	ECLAIRAGE COMMUNAL	6 000,00	11 000,00						
		82	PANNEAUX SIGNALISATION	654,00	750,00						
		92	MATERIEL ENTRETIEN	1 473,00	3 000,00						
		121	MAM	96 649,00	100 000,00	121	MAM : DETR + DEPARTEMENT	27 994,00	27 994,00		
		<b>NOUVEAU</b>	ADRESSAGE		12 000,00	<b>NOUVEAU</b>	DETR ADRESSAGE		5 104,00		
		<b>NOUVEAU</b>	ETUDE AMENAGEMENT BATIMENT ECOLE		5 000,00						
		<b>NOUVEAU</b>	RESTAURATION LAVOIRS MAZOURELLES et PECHIBRE		2 500,00						
		<b>NOUVEAU</b>	POSTE INFORMATIQUE SECRETARIAT		1 500,00						
		<b>NOUVEAU</b>	COPIEUR SCANNER IMPRIMANTE		4 000,00						
		<b>NOUVEAU</b>	REHABILITATION LOGEMENT ANCIENNE ECOLE		12 000,00						
		10	1068 (affectation de resultats besoin de financement)						88 225,82		
ONA	TERRAIN NU agrandissement cimetiére	1 500,00	5 000,00		fvta/taxe aménagement		13 500,00				
16	EMPRUNT ET CAUTION (caution 715)		26 140,86		CAUTION		262,00				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en regie)		8 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		4 476,00				
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		61 004,86				
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>165 519,00</b>	<b>275 682,68</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>103 110,00</b>	<b>275 682,68</b>				
<b>TOTAL DEPENSES BUDGET 2022</b>				<b>633 442,81</b>	<b>TOTAL RECETTES BUDGET 2022</b>				<b>633 442,81</b>		

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	357 760.13 €	357 760.13 €
Section d'investissement	275 682.68 €	275 682.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>633 442.81 €</b>	<b>633 442.81 €</b>

**VOTE : POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### **4. Pose de luminaires solaires en vue de supprimer les points de comptage isolés (FDEL)**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal avait approuvé lors de sa séance du 27 mai 2021 le principe de la pose de luminaires solaires aux lieux-dits « Le Sagnas » et « Mas de Camp » afin de réaliser des économies en fonctionnement (aucun abonnement ni consommation électrique sur le réseau).

Suite aux estimations réalisées par la FDEL, le reste à charge pour la commune était fixé à 5 070 €. Après réactualisation des prix auprès des entreprises, il s'avère que la participation communale serait de 5 414,07 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention à intervenir pour un reste à charge maximum de 5 500 € ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser la FDEL à collecter les Certificats d'Economie d'Energie générés dans le cadre de cette opération

**VOTE : POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### **5. Eclairage public - Modifications des conditions de mise en service et de coupure**

M. le maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Pour éviter d'éclairer inutilement et générer des économies de fonctionnement, l'éclairage public pourrait être coupé en milieu de nuit, aux heures de très faible fréquentation.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public communal pendant une partie de la nuit aux heures de très faible fréquentation ;
- de lui donner délégation pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

**VOTE : POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## Questions et informations diverses

- **Organisation des élections**

### Dimanche 10 avril 2022 :

<b>8h – 11 h</b> Willy Jeff Nicolas	<b>11h – 14 h</b> Hubert Karine Bernadette	<b>14h – 17h</b> Sabine Christelle Karine	<b>17h – 19 h</b> Guy Jean Jacques Thérèse
--	---	--	---

### Dimanche 24 avril 2022 :

<b>8h – 11 h</b> Willy Jeff Nicolas	<b>11h – 14 h</b> Hubert Jean Jacques Bernadette	<b>14h – 17h</b> Guy Thérèse	<b>17h – 19 h</b> Willy Christelle Bernadette
--	---	------------------------------------	--

- **Mise en service de la MAM :** la Maison des Assistantes Maternelles a ouvert le lundi 04 avril avec seulement 1 mois de retard par rapport au prévisionnel.
- **Adressage :** la demande de subvention auprès de la préfecture devrait connaître une issue favorable. Le groupe de travail composé d'habitants volontaires et de d'élus devrait être réuni en septembre.
- **Service civique mis à la disposition de l'association gérant la bibliothèque :** cette mise à disposition a pris fin début avril. Les retours sont très positifs. Un travail de fond a pu être entrepris et des événements organisés. Mme la présidente de l'association viendra présenter lors d'un prochain conseil municipal un bilan de l'année 2021 et les perspectives 2022
- **Cinélot :** la projection en plein air est prévue pour la soirée du jeudi 14 juillet
- **Déchets :** les sujets suivants ont été discutés : gestion des incivilités et respect des consignes de tri au niveau des containers, dépôts sauvages, prévention des déchets (compostage)

Séance levée à 22h30.